Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260129-2026_C_12-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-12 **Séance du 29 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - GREGOIRE Charlotte - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) – TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine – VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) – MAINSARD François (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) – BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - BOURDIN Elisabeth (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - BARATAUD Clarisse - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAME-PRUNAUX Sylvie) - HERY Jean-Pierre (procuration à THEBAULT Louis – suppléant indisponible) - LEJANVRE Jeanine (suppléée par BOURDIN Elisabeth) - BEREST Audrey (procuration à TAILLEBOIS Jean-Michel) - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - SOLIER Marie-Elisabeth - CAILLET Marie-José - JOUQUAN Odile - COLUSSI Delphine - CHEREL Stéphanie

Secrétaire de séance : **Arnaud VETTIER**

Convocation en date du 20 janvier 2026

Pôle Enfance et Citoyenneté – Service Culture et solidarités – Lecture Publique – Réseau « Lire en B@ie » - Approbation de la Charte intercommunale de politique documentaire concertée / 5.7 Intercommunalités

VU la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative au regroupement de bibliothèques et au développement de la lecture publique,
VU l'arrêté préfectoral n°35-2021-06-28 en date du 28/06/2021, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, notamment en matière de coordination du réseau « Lire en B@ie », à savoir :

- Informatisation et mise en réseau informatique,
- Acquisition et gestion du fonds documentaire,
- Elaboration d'un schéma de lecture publique,
- Animation du réseau de bénévoles et professionnels,
- Animation des actions culturelles à vocation intercommunale.

VU l'informatisation du réseau des médiathèques et bibliothèques approuvée par délibération du Conseil communautaire n°2019-69 en date du 28/03/2019,
VU le Schéma de la Lecture publique approuvé par délibération du Conseil communautaire n°2020-41 en date du 05/03/2020,
VU le règlement intérieur du réseau des médiathèques et bibliothèques « Lire en Baie » approuvé par délibération du Conseil communautaire n°2020-175 en date du 05/11/2020,
VU la modification du règlement intérieur du réseau des médiathèques et bibliothèques « Lire en Baie » approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 20/10/2022,
VU le nouveau Schéma de la Lecture publique approuvé par délibération du Conseil communautaire n°2024-148 en date du 23/12/2024,

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260129-2026_C_12-DE

CONSIDERANT que l'article 7 de la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative au regroupement de bibliothèques et au développement de la lecture publique stipule que « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs regroupements doivent définir les grandes orientations de leur politique documentaire et les soumettre à l'organe délibérant de leur collectivité »,
CONSIDERANT que la Charte intercommunale de politique documentaire concertée détermine et rend publics les principes selon lesquels sont acquises, constituées et gérées, de façon globale et complémentaire, les collections des bibliothèques et médiathèques qui constituent le réseau Lire en Baie,
CONSIDERANT que cette Charte répond aux enjeux de clarification des orientations pour l'ensemble des équipes des bibliothèques et médiathèques, de transparence vis-à-vis du public, d'identification des axes documentaires pour les partenaires et de lisibilité pour la tutelle,

VU l'avis favorable de la Commission Lecture publique en date du 15 janvier 2026 et du Bureau en date du 20 janvier 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente déléguée à la Lecture Publique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **D'APPROUVER** la Charte intercommunale de politique documentaire concertée, telle que celle-ci annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 30 janvier 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Arnaud VETTIER

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 30 janvier 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL